Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20241010-DEC2024115-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

10 OCT 2024

DEC2024115

Objet : mise à disposition de la salle Farinviliers à [redacted]

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

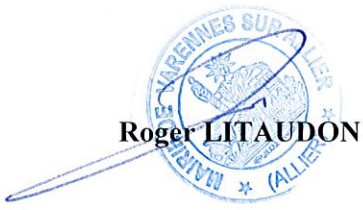
VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre de fiançailles qui se tiendront le 30 novembre 2024 à Varennes sur Allier, [redacted] a besoin de la salle Farinvilliers ;

DECIDE de mettre à disposition la salle Farinvilliers à [redacted] le 30 novembre 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec [redacted] ;

PUBLICATION au R.A.A.



Roger LITAUDON